



## Note de service pour heures supplémentaires

Par **Philip974**, le **04/08/2016** à **15:12**

Bonjour,

Employé en tant que cadre dans une entreprise de moins de 20 salarié, mon employeur refuse le paiement de mes heures supplémentaires de l'année passée, même s'il reconnaît qu'elles ont été effectuées, sous prétexte qu'une note de service a été affichée indiquant que les heures supplémentaires n'étaient plus autorisées; Il s'avère que je n'ai pas vu cette note. Qu'en est-il exactement?

Existe-t-il une jurisprudence sur ces cas?

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **04/08/2016** à **16:03**

Bonjour,

Si l'employeur interdit d'effectuer des heures supplémentaires à condition qu'il puisse prouver que vous en avez été avisé, il suffit de ne pas en effectuer mais je pense que vous n'avez pas attendu toute une année pour vous apercevoir qu'elles n'ont pas été payées puisque normalement cela est calculé à la semaine...

Le débat pourrait porter sur le fait qu'il vous a sciemment laissé les effectuer ayant ainsi un double langage...